Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne

2020

N° 153 Avril

N° ISSN : 1954-9652

# La voix du patrimoine de Sienne

DANS CE NUMÉRO :


| | |
|---|---|
| La reconstruction à Hambye après guerre | 1, 3, 5, 7 |
| Hans, Herman Baer | 2 |
| La complainte du meunier de La Haye-Bellefond | 4 |
| Le moulin à tan de Gavray (quartier des Planches) | 6,8 |
| Baraque en bois de la reconstruction à Hambye | 8 |


Sommaire :

Ce 153e veut vous offrir un échantillon des richesses patrimoniales du val de Sienne. L'actualité aurait voulu que nous nous intéressions de plus près encore à la reconstruction de Hambye notamment par l'évocation avec les élèves de l'école primaire de l'histoire des maisons du bourg. Le confinement en raison de la pandémie du coronavirus Covid 19 en a décidé autrement. D'autres rendez-vous se feront plus tard. C'est une bonne occasion donnée de relater cette complainte du meunier de La Haye-Bellefond et de revoir par des documents le lieu-dit du moulin à tan suite à une interrogation précise.

En espérant qu'il corresponde à vos attentes. Et ne l'oubliez jamais: je suis en attente de documents dont vous pourriez être en possession pour apporter de nouvelles contributions à l'histoire de ce territoire.

# La reconstruction à Hambye

Elle n'a eu autant d'importance que dans les communes voisines de Percy-en-Normandie, Villebaudon, Gavray-sur-Sienne mais elle aura également, par ses conséquences, impacté des vies humaines dans leur cadre de vie, leurs relations humaines, leur vie professionnelle. Que se passa-t-il donc à Hambye ? Nous sommes à la fin du mois de juillet 1944, le 29-30 juillet, la bataille pour la libération fait rage. Les armées alliées s'approchent et les armées allemandes s'accrochent, autant que faire se peut, au terrain. Elles sont nettement moins opiniâtres depuis quelques jours avec la prise en tenaille de la poche de Roncey, mais les habitants des communes vivent avec des soldats appartenant à des unités d'élite nazies dont le plus gros se cantonne sur Tessy, Percy, Hambye, Gavray. Les réfugiés, pour l'essentiel, de Saint-Lô, sont arrivés, errant sur les routes normandes, depuis les bombardements massifs consécutifs au débarquement du 6 juin. Des milliers de personnes se déplacent comme elles peuvent et pour beaucoup d'entre-elles l'itinérance de l'exode précède la bataille.

Des bombes incendiaires, précise-t-on, sont larguées le 29 juillet 1944 sur le bourg. Elles s'abattent en deux points de l'agglomération et provoquent des dégâts considérables sur les immeubles commerciaux de monsieur et madame Vastel qui tenaient une quincaillerie au centre du village, de monsieur et madame Lemière qui tenaient un commerce de restaurant-café-hôtel dit du « Cheval blanc ». D'autres dégâts importants sont à signaler à la boucherie Bougon (Briard) de l'autre côté de la route de Granville. Etait-ce le carrefour que les alliés visaient ? Ce carrefour était assez révélateur de la concentration d'activité des hébergements touristiques dans le commencement du XXe siècle puisque deux hôtels avaient pris place de chaque côté de la route de Granville : l'hôtel du cheval blanc tenu par la famille Legentil et l'hôtel du soleil levant tenu par Hébert (édition Pays). Tout près de ces deux hôtels, du côté opposé du carrefour, en direction de Villebaudon, se trouvait le restaurant G. Boudier (édition Vastel).

Carrefour du bas du bourg D13-D51 et ses deux hôtels « le cheval blanc » et le soleil levant »

Des baraquements en bois seront construits pour loger les réfugiés et les sinistrés, sans solution de logement et sans le moyen de continuer à exercer leur activité.

Le Ministère de la reconstruction dans le département de la Manche s'active, du mieux qu'il peut, à préparer le plan de la reconstruction des zones dévastées. Et, comme il y avait un certain de nombre de choses qu'il fallait faire évoluer, il va en profiter pour mettre en place des remembrements.

# Dr. Hans, Hermann Baer

L'année 2019 aura été marquée par le 75e anniversaire du débarquement du 6 juin 1944. Nous avons tenu cette actualité notamment par l'évocation des victimes civiles et de quelques soldats morts au cours de cette bataille de la libération de l'occupation allemande.

Nos cimetières conservent quelques tombes de militaires de soldats alliés tombés pour notre liberté mais aussi de soldats allemands dont les corps n'ont pas été translatés vers les nécropoles militaires allemandes. C'est le cas notamment de la tombe du soldat allemand : Hans, Hermann Baer dans le cimetière du Mesnil-Hue, commune de Gavray-sur-Sienne. J'avais interrogé le fonds documentaire de le Deusche Dienststelle le 21 février 2014 pour la notification des proches parents des disparus de l'ancienne Wehrmacht allemande.

Deutsche Dienststelle

Berlin

für die Benachrichtigung der nächsten Angehörigen
von Gefallenen der ehemaligen deutschen Wehrmacht

Deutsche Dienststelle (WASt), 13400 Berlin

Monsieur Jacky BRIONNE
34 Rue du Docteur Regnault
50450 HAMBYE
FRANCE

Geschäftszeichen:
(Bei Rückfragen bitte Geschäftszeichen, Namen und Geburtsdaten angeben)
II B 441-125.771/Ma
Bearbeiter/in:
Herr Marie
Zimmer:
205
Telefon:
(0 30) 4 19 04 249
Telefax:
(0 30) 4 19 04 100
Datum:
26 juin 2014

Monsieur,

J'accuse réception de votre demande du 21 février 2014 et vous communique ci-après l'ensemble des informations qui ont pu être recueillies dans notre fonds documentaire sur l'ancien militaire qui fait l'objet de votre requête, à savoir:

**Dr. Hans, Hermann BAER, né le 13 août 1912 à Sondershausen**

| | |
|---|---|
| Plaque d'identité No: | - 25 - Rt.Zug Stb. |
| Dernier grade connu: | Rittmeister |
| Adresse: | Epouse Brigitte BAER, Essen, Heymannplatz 13 |
| | Incorporé dans la „Wehrmacht" (date et unité non précisées), |
| selon liste du 6-2-1940 | appartenait à l'Infanterie-Reiterzug Infanterie-Regiment 166, |
| 20-2-1941 | muté à l'Ersatz-Kompanie für Infanterie-Reiterzüge 9, Siegen, |
| selon liste du 25-1-1942 | muté au Divisions-Stab der 328. Infanterie-Division, |
| 26-9-1942 | appartenant à l'infanterie-Ersatz-Bataillon 202 Güstrow, hospitalisé au Reserve-Lazarett Braunlage pour ictère, |
| 12-11-1942 | sorti de l'hôpital - apte au service - et retourné à l'unité, |
| 29-7-1944 | appartenant à la 353. Infanterie-Division, tué au combat dans le secteur de Saint-Denis-Le-Gast (Manche), puis inhumé le 30 juillet 1944 au cimetière communal du Mesnil-Hue (Manche). |

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations très distinguées.

p.o. Marie

Dienstgebäude: Eichborndamm 179, 13403 Berlin
E-Mail: dd-info@dd-wast.de
Internet: http://www.dd-wast.de
Fahrverbindungen: Bus 221, U-Bhf. Rathaus Reinickendorf (U8)
Sprechzeiten: Mo.-Mi. 9.00-14.00 Uhr, Do. 10.00-18.00 Uhr, Fr. 9.00-13.00 Uhr
Zahlungen bitte bargeldlos an die Landeshauptkasse, 10789 Berlin
Geldinstitut: Postbank Berlin, Berliner Sparkasse
Kontonummer: 58-100, 8 990 007 600
Bankleitzahl: 100 100 10, 100 500 00

WASt 121 (6/11)

Le Deutsche Dienststelle, est le Bureau allemand des états de services, situé à Berlin, qui tient un registre sur les états de services des soldats de l'armée allemande tombés au cours des deux dernières guerres mondiales. Je vous retransmets le contenu de cette lettre obligeamment renseignée par monsieur Marie le 26 juin suivant. Le document n'avait pas été rangé au bon endroit:

Dr. Hans, Hermann Baer né à Sondershausen le 13 août 1912. Son n° de plaque contenait la mention: -25-Rt. Zug Stb. Son dernier grade connu avant sa mort était celui de Capitaine (Rittmeister). Il était marié à Brigitte Baer et le couple demeurait au 13 Heymannplatz à Essen, une ville située vers la frontière avec les Pays-Bas. Il fut incorporé dans la Wehrmacht et relevait le 6 février 1940 de l'Infanterie-Reiterzug Infanterie-Regiment 166. Il est muté, selon une liste établie le 26/9/1942 à la Divisions-Stab der 328 Infanterie-Division. Une précision supplémentaire est fournie le 26/9/1942 où il est dit sur le document qu'il appartient à l'infanterie-Ersatz-Bataillon 202 Güstrow (bataillon de réserve). Il fut hospitalisé au Reserve-Lazarett Braunlage pour un ictère (une forme de jaunisse). Il est sorti de l'hôpital le 12/11/1942, reconnu apte au service et réintègre son unité. La fiche nous dit qu'il appartenait à la 353. Division. Cette 353e division d'infanterie avait été formée le 5 novembre 1943 à partir du personnel de l'ancienne 328. Infanterie-Division. Elle servait d'unité d'occupation, de sécurité et de défense des zones côtières en Bretagne au sein de la 7. Armée dans l'Heeresgruppe D sous les ordres du Général Paul Malmann. Son unité se rendit en Normandie en juin 1944. Elle participe aux combats de la bataille des haies et céda sous la pression de l'opération Cobra. Le capitaine Hans, Hermann Baer est tué au combat dans le secteur de Saint-Denis-le-Gast et son corps est inhumé le 30 juillet 1944 dans le cimetière communal du Mesnil-Hue (Manche).

Document inséré dans le dossier du cimetière du Mesnil-Hue, boite 49, des archives personnelles.

Comment cela se passa-t-il à Hambye ?

Café-restaurant du Cheval blanc :

Roger, Jules Lemière (natif de Saint-Denis-le-Gast du 22/10/1906), restaurateur et son épouse, Alice, Léontine, Henriette Binet (native de Roncey du 29/5/1909) ont cinq enfants. Ils tiennent l'affaire d'hôtellerie-restauration dite du « Cheval blanc » depuis octobre 1932 (acte de donation -partage et vente du 7/9 et du 5/10/1932, maître Potier en 5 E 28901 aux AD 50). Le fonds de commerce appartenait à Marie, Clémentine, Augustine Voisin veuve d'Albert, Alphonse, Auguste Legentil, en son vivant : maître d'hôtel (+ 7/4/1930). L'immeuble est bâti au bas du bourg, près du carrefour de la route de Torigny-Granville et de Villedieu-Saint-Lô (section D 53). La maison a une forme particulière à son extrémité : un pignon à deux pans, dont l'un est dans l'axe du carrefour et le deuxième pan parallèle à la route de Granville. Cette particularité a le mérite de faciliter le repérage du commerce et tout particulièrement du café. L'immeuble date pour l'essentiel des années 1840. L'édifice se composait d'une cuisine, un bureau, une entrée, deux salles de café, une salle de restaurant, neuf chambres et un grenier sur le tout.

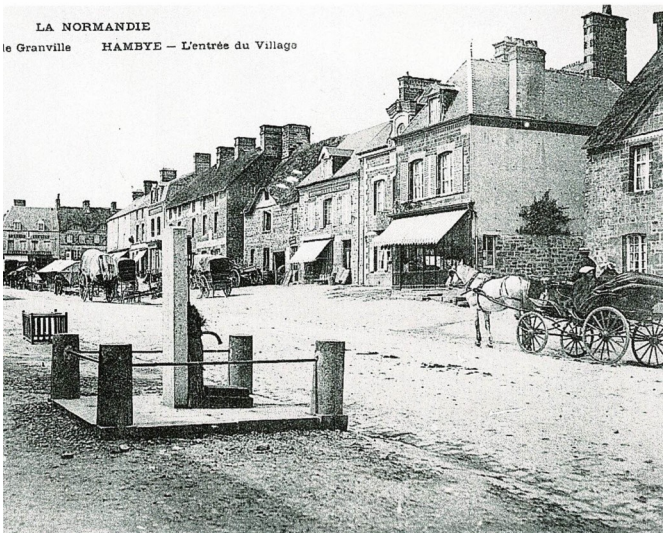


Touché de plein fouet par une bombe incendiaire, celle-ci, comme son nom l'indique, provoque un incendie. Monsieur Yves Cochepain, père, et son fils, André, architecte en chef, vont se succéder au cours du chantier. Yves Cochepain en arrive à la conclusion que l'immeuble ne peut être réparé et que sa reconstruction est indispensable. Des plans sont préparés, proposés pour être validés par les propriétaires et l'administration. Les financements seront ceux qui sont prévus dans le cas des sinistrés par faits de guerre. Le couple Lemière, outre l'immeuble de Hambye, en possède un autre à Torigny-sur-Vire, place Arthur Leduc, ancienne place du vieux marché, également détruit par la guerre, pour lequel il va engager un transfert des indemnités des « dommages de guerre » vers celui de Hambye, en abandonnant toute prétention sur Torigny-sur-Vire (dossier 33090 Z). Un devis est fait par l'architecte Yves Cochepain le 12/11/1947. Une estimation du montant de l'indemnité « dommages de guerre », faite par l'architecte et la décision attributive du 4/12/1952 est de l'ordre de 11.856.299 francs, honoraires de l'architecte compris mais la dépense dans son ensemble pour la reconstruction est évaluée à 6.000.000 de francs. Le maire de Hambye précise que l'établissement passerait de 9 à 14 chambres et un sous-sol. Cette reconstruction nécessitera un appel à la concurrence. La structure sera en pans de béton armé et le remplissage de l'ossature en briques creuses ; les piédroits des ouvertures extérieures seront en parpaings de ciment.

Une demande de permis de construire, datée du 24/4/1948 « relative à un immeuble sinistré par faits de guerre » est validée le 1/12/1948 (n° 2212). Il est géré par la subdivision de Granville, déposé le 22 mars 1949, validé le 5 avril suivant (23452) « sous la réserve que l'escalier desservant le sous-sol soit rectifié (quartier tournant), que les portes (à huit vantaux et petite porte arrière) donnant sur l'extérieur s'ouvrent sur l'extérieur et que l'installation électrique réponde aux dispositions du titre III du décret du 7/2/1941 (éclairage de panique et de sécurité) ». L'obtention du « certificat de conformité » et de sécurité de l'immeuble à destination de local commercial mettra du temps à être obtenu, à cause et pour partie des réserves exprimées, puisqu'il sera validé le 18/3/1955. D'autres contraintes viendront, de l'ordre des composants dans la construction, notamment dans l'emploi des matériaux, lorsque le propriétaire prendra possession de l'immeuble.

Les travaux de terrassement commenceront en décembre 1948. La pose de la 1ère pierre se fait en présence de différentes personnalités : René Brégeault, maire de Hambye, monsieur Cochepain, architecte honoraire départemental, monsieur Perrin, ingénieur, Gevrey, ingénieur d'EDF, Torchio entrepreneur général de travaux, monsieur et madame Lemière-Binet, restaurateurs, propriétaires de l'hôtel du Cheval blanc, posèrent la 1ère pierre d'un nouvel immeuble dont l'ancien avait été détruit lors de l'explosion de quelques bombes dans le bourg d'Hambye, en juillet 1944. Les travaux sont terminés en fin d'année 1951. Une note est réalisée dans l'intérêt de monsieur et madame Lemière par monsieur Cochepain ; celle-ci précise que monsieur et madame Lemière prennent possession de leur immeuble au commencement de 1952. Ils constatent des anomalies. Une première expertise est réalisée par Pierre Bouré, évaluateur immobilier le 16/4/1956. Une autre expertise est engagée le 27/10/1956 et restituée le 8/11/1956 par René Cauderlier, architecte-expert, membre du laboratoire du bâtiment des travaux publics, à Paris.

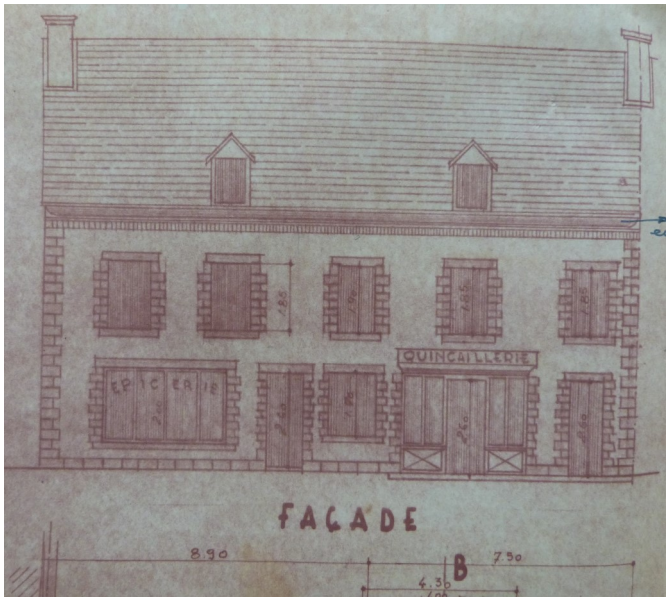


La quincaillerie Robine avant le bombardement du 30 juillet 1944

Les entrepreneurs et artisans qui vont œuvrer à cette reconstruction du « Cheval Blanc » sont : Jean et Auguste Torchio, frères, Hambye

# La complainte du meunier du moulin banal de la Haye-Bellefond

C'est en recherchant sur les inventaires que je me suis aperçu que je n'avais pas retranscrit le texte gravé en 1668, dans un calcaire tendre, enchâssé dans la façade du moulin banal de La Haye-Bellefond. Alors cette période de confinement pour lutter contre la propagation du coronavirus « Covid 19 » est un

moment propice pour cette transcription que je vous livre en comparant ce qui reste lisible et ce qui fut transcrit dans la revue « Notices, mémoires et documents » de l'année 1933 (tome 45, pages 127-150) sous le titre de l'excursion menée par Auguste Davodet (1863-1936), éminent historien, écrivain. La seigneurie et terre de La Haye-Hue qui appartenait à Messire Jean de La Haie (+ 4/9/1637) est vendue en 1619, par ce dernier, à Messire Bernardin Gigault -de-Bellefonds. La veuve de Jean de la Haie se retirera au manoir du Mesnil-Céron à Percy pour finir ses jours près de son gendre, Jean de Surtainville. Le Marquis Bernardin

Gigault-de-Bellefond donnera son nom à la paroisse qui sera appelée « La Haye-Bellefonds » ou « La Haye-Bellefond ». La famille Gigault-de-Bellefonds tenait la seigneurie de L'Isle-Marie, près de Sainte-Marie-du -Mont, Chef-du-Pont, la terre et seigneurie de Durescu, et autres lieux. Les Gigault-de-Bellefonds sont connus pour avoir été gouverneurs des châteaux de Valognes et de Caen et l'on connaît le maréchal de France! En achetant le domaine de La Haie-Hue ils ajouteront à leur carte de visite cette seigneurie ainsi que celle du Guislain. Plusieurs d'entre eux ont été enterrés dans le caveau bâti sous l'église Saint-Nicolas.

Voici le contenu de ce texte : « PROTESTATION DU MUSNIER REPENTY AUX MOULTANS 1668 / PUISQUE J'AY AUJOURD'HUY..... / ESTAMPE ET MARQUE....TEMPE..... / ET QUE C'EST PAR VOS MAINS LE BLED QUE JE RECOY / POUR CE QUE VOUS DEBVEZ ME PAYER DE MOUTURE / QUE JE RENDS VOTRE FLEU SANS AUCUNE ADVENTURE / COM(M)E(NT) VOUS PLAINDREZ-VOUS DORENAVANT DE MOY ? / LAISSONS-LA LE PASSE ET PARDONNEZ-LE MOY. / PEUPLE, CAR J'AY CHANGE D'HUMEUR ET DE NATURE: / JE SERAY DESORMAIS UN FORT HO(M)E DE BIEN. / EN CONSERVANT LE DROICT DE MON MAISTRE ET LE MIEN, / ET FEROY DE MA VIE UNE METAMORPHOSE. / JE BANNIRAY DE MOI LE VIN ET LES P..... / JE PROTESTES AVOIR TOUJOURS

DROICTES LES MAINS / QUE PEUT -ON D'UN MUSNIER SOUHAITER AUTRE-CHOSE ? / - / INCREDULE MOULTANT / RESPONSE AU MUSNIER / MIRACLE MES AMIS, DE VOIR LA PRUDHOMIE/PROMISE ET REJUREE DE CEST HOM(M)E DE BIEN / LE SERMENT D'UN MUSNIER Ô BO(N) DIEU CE N'EST RIEN / AULTRE CHOSE SINON UNE VRAYE PIPERIE: / AU TEMPS QUE L'ON VOIRA MUSNIER DE BONNE VIE / CROYEZ-QUE L'ANTECHRIST JE RECLAMERAY MIEN / ET QUAND IL FERA PLUS NOSTRE BIEN QUE LE SIEN / NOUS SERONS SUR LA FIN DE CESTE MONARCHIE ! / (EH) QUOY NE FONT-ILS PAS TOUS CE MESME SERMENT,/ ET NEANMOINS LARRONS COM (M)E DU PRECEDENT / AUSSI COMMUNEMENT NOUS LE TENONS ENCORE / QU'ON VOIT EN TROIS ESTATZ ESTRE PLUS DE LARRONS / ESTRE PLUS DE MALHEURS ET PLUS D'AFFLICTIONS / QUE N'EN VERRA JAMAIS LA MESCHANTE PANDORE ! /

Cette pierre s'érode année après année. Sa découverte est encouragée dans le cadre du véloroute « Entre Sienne et Soules ».

Le seigneur de La Haye-Hue devait des services de garde au château de Hambye ainsi qu'à celui de Torigni.

Portrait du Maréchal de Bellefonds

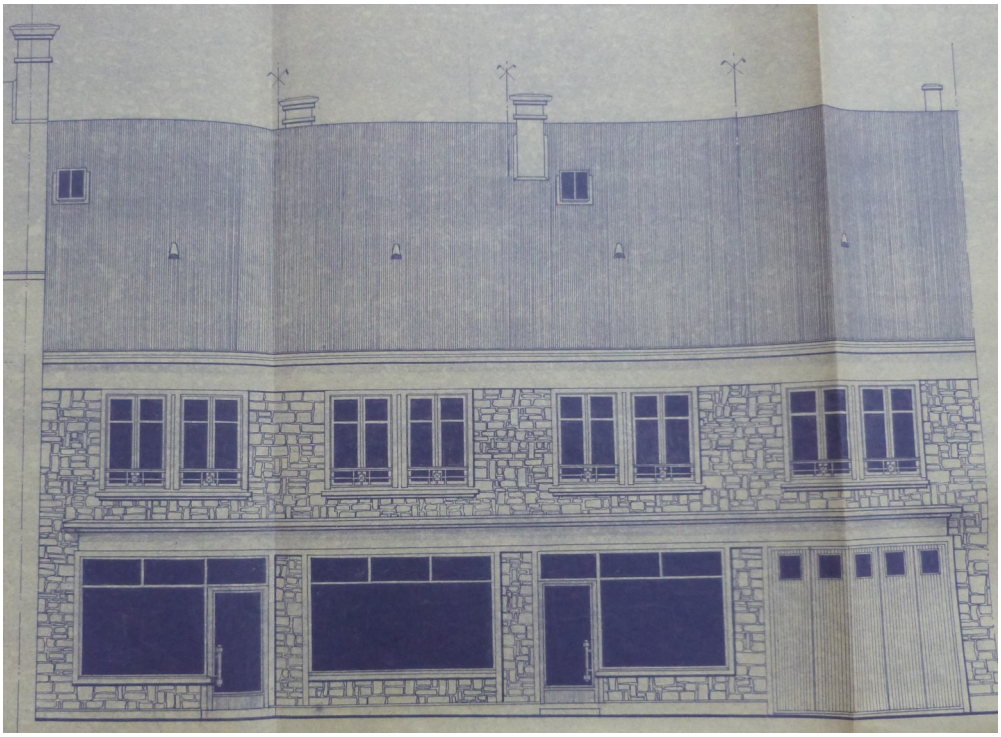

La quincaillerie Robine après la reconstruction

(maçonnerie) ; Le Terraziolith (conception de parquets) Paris ; Leroux, Notre-Dame-de-Cenilly (couvreur) ; A. Baert fils (carrelages-faïences) Donville-les-Bains ; Bernard Leroux, Hambye (électricité, lumière, chauffage, force) ; R. Lemière, Montmartin-en-Graignes, Hambye (maçon, cimentier, plâtrier) ; Daniel Bodin, Coutainville (peinture-vitrerie) ; établissements Lechartier, Granville, Coutances (plomberie-sanitaire) ; R. Hennequin, successeur de R. Brétot (mécanique générale), Hambye (travaux de métaux : une rampe tournante d'escalier (4/9/1951), 16 balcons (20/7/1950) ; J. Regnault, fils (quincaillerie générale) Villedieu (enseigne) ; Pierre Morin (fournitures de matériaux, bois) Cérences ; Marcel Mauduit (maréchalerie, taillanderie) Hambye ; E. Duchemin (couvertures en tous genres) Hambye (pour le garage). Plusieurs mémoires de travaux sont réalisés entre 1949 et 1950 ainsi qu'un récolement de travaux (24/4/1952).

L'immeuble changera d'enseigne tout en conservant cette activité. L'affaire commerciale portera les noms d'hôtel-restaurant « des chevaliers » ; du « Marmiton gourmand ». L'immeuble sera vidé de tout occupant au cours de quelques années avant d'être cédé en totalité à monsieur et madame Michon, artisans boulangers-pâtissiers, en 2017. L'affaire commerciale s'appelle désormais « le fournil de l'abbaye ».

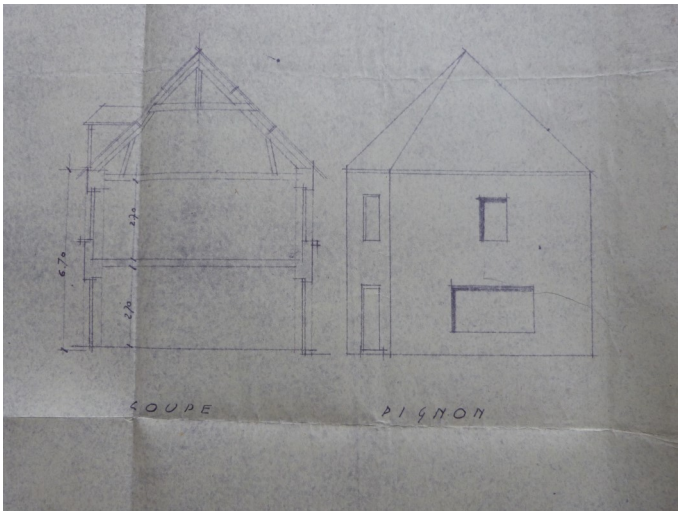


Plan de l'hôtel du cheval blanc avant le bombardement du 30 juillet 1944

La quincaillerie Vastel-Robine :

Deux maisons étaient, à l'origine, accolées (D 30-33) au milieu du bourg placées et situées entre la mairie de Hambye et la graineterie. Elles formaient une seule et même propriété (registre n° 2 des constructions nouvelles (10/2/1925), car elles avaient été refaites de neuf par les frères Torchio entrepreneurs de maçonnerie depuis 1925-1926.

Les bâtiments sont soit en nue-propriété soit en indivis entre Fernand, Arsène, Augustin Robine, ancien marchand épicier-quincailler ; Madeleine, Blanche, Yvonne, Gabrielle Robine, épouse d'Yves Tanguy, gendarme à Tessy-sur-Vire ; Georgette, Fernande, Emilie Robine (+ 9/12/2012) épouse d'André Vastel. Fernand Robine, épousera successivement les deux sœurs, dont Marie, Augustine Anfray, sa seconde épouse (contrat de mariage chez M$^{e}$ Lepelletier du 6/8/1913).

L'immeuble avait été acquis de Paul, Emile Gohier et de Blanche, Marie Potigny (acte M$^{e}$ Lepelletier du 2/1/1921). L'autre partie des immeubles faisait partie de la succession de Marie, Augustine Anfray (+ le 23/4/1910), 1$^{ère}$ épouse de Fernand Robine. Ils provenaient de la communauté de biens entre Albert, François Anfray (+ 3/4/1912, inventaire après décès du 15/5/1912 chez M$^{e}$ Lecaplain) et Eugénie, Augustine Levallois (+ 14/7/1909), époux, marchands quincaillers. Ils avaient été acquis d'Achille, Emmanuel Tanqueray et de Pauline, Marie, Eléonore de Mallortie, son épouse (contrat de mariage chez M$^{e}$ Blouet, Percy, 6/6/1884), demeurant et domiciliés à Orval (M$^{e}$ Fauvel les 1 et 13/8/1888).

Les héritières : Blanche, Fleurina, Eugénie Anfray (+ 6/4/1912, décédée 3 jours après son père), 1$^{ère}$ épouse de Fernand Robine (contrat de mariage du 2/4/1910 chez M$^{e}$ Lecaplain) et Marie, Augustine Anfray (+ 8/1/1944), sa seconde épouse (inventaire après-décès chez M$^{e}$ Lecaplain le 8/9/1909). Les propriétaires sont : Fernand, Arsène, Augustin Robine, né aux Veys le 27/3/1886 et son épouse : Georgette, Fernande Robine ; Madeleine, Blanche, Yvonne, Gabrielle Robine épouse d'Yves Tanguy. Un

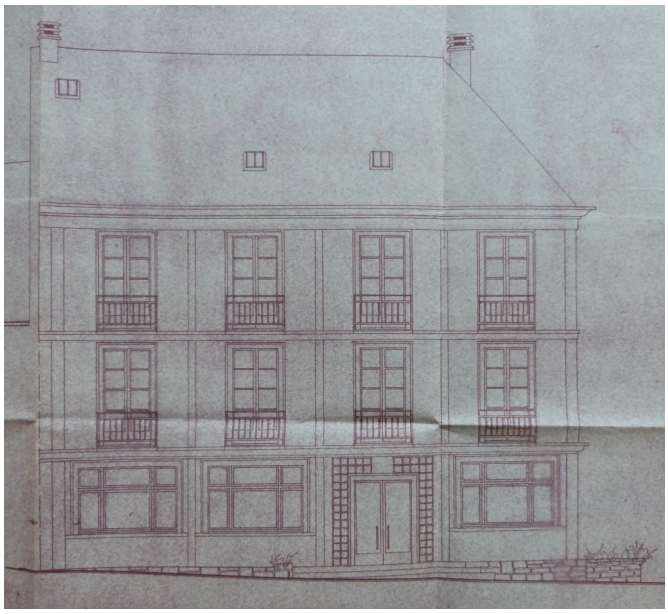

L'hôtel-restaurant du cheval blanc après la reconstruction

# Le moulin à tan de Gavray au village des Panches

Le 8 mai 1911, Par devant maître Timothée, François, Armand Lemoine, notaire à Gavray, Manche; soussigné, a comparu monsieur Auguste, Alfred Douville, clerc de notaire, demeurant à Gavray, agissant aux noms et comme mandataire de monsieur Jules, Louis Langlois, propriétaire et madame Léontine, Gabrielle, Robertine Lemercier, son épouse, qu'il a autorisée, demeurant ensemble à Paris, rue Paul Albert, numéro 6, en vertu de la procuration qu'ils lui ont donnée suivant acte reçu par maître Marie, Louis, Henri Pluche, notaire à Paris, le cinq mai du présent mois dont le brevet original enregistré et légalisé est demeuré ci annexé après le contreseing et mention. Monsieur et madame Langlois unis en premières noces et mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, aux termes de leur contrat de mariage reçu par maître Bary notaire à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) le vingt-six avril mil huit cent soixante-treize ne contenant aucune clause restrictive à la capacité civile de l'épouse. Lequel, aux noms de monsieur et madame Langlois, ses mandants, a par le présent, déclaré vendre en les obligeant conjointement et solidairement entre eux aux garanties de droit, à monsieur Joseph Beaudry, ébéniste, et madame Berthe, Valentine Richard, son épouse, qu'il autorise, demeurant ensemble à Gavray, rue du Val, acquéreurs, conjoints et solidaires, ici présents et qui acceptent, les immeubles ci après désignés, situés à Gavray, lieu du moulin à tan, consistant en: un corps de bâtiment à usage de maison d'habitation composée cuisine ou salle, autre salle à côté, chambres ayant servi de filature, deux autres appartements ayant servi aussi de filature, une cave, cour, une remise, un lavoir « le bief du moulin », un jardin légumier se trouvant au levant du bief, un autre jardin légumier attenant au corps de bâtiment, le tout se tenant, ayant pour abornements : le chemin des noës, la rivière la Bérence, un petit pré qui restera appartenir à monsieur et madame Langlois, mandants de monsieur Douville, les représentants Delarue et madame veuve Delarue. Ainsi que tous ces immeubles s'étendent et consistent en toutes circonstances et dépendances, sans aucune exception, ni réserve, y compris tous les ~~objets qui se trouvent renfermés dans les appartements ci dessous~~, métiers ayant servi précédemment à la filature et renfermés dans les appartements désignés plus haut; l'enlèvement des autres objets mobiliers existants dans ces appartements, objets qui restent appartenir à monsieur et madame Langlois devra avoir lieu d'ici le tant en premier juin prochain, en un mot font l'objet de la présente vente, tous les immeubles possédés par monsieur et madame Langlois à Gavray, lieu du moulin à tan, à l'exception du petit pré dont il est question ci-devant. Etablissement de propriété: les immeubles présentement vendus dépendent de la communauté d'acquêts entre monsieur et madame ~~Douville, mandants~~ de Langlois mandants de monsieur Douville, aux termes de leur contrat de mariage déjà énoncé; ils les ont acquis avec le petit pré ne faisant pas partie de la présente vente de : 1° monsieur Alexandre, Ferdinand Chenez, mécanicien, et madame Léonore, Marie Pichon, son épouse, qu'il a autorisée, demeurant ensemble à Villedieu; 2° de monsieur Paul, Arthur Vimont, limonadier et madame Marie Pichon, son épouse, qu'il a autorisée, demeurant ensemble aussi à Villedieu; 3° et monsieur Victor Jules Chenez, filateur, et madame Olympe, Marie Pichon, son épouse, qu'il a autorisée, demeurant ensemble à Champrépus, suivant le contrat de vente passé devant maître Guernier, notaire à Gavray, prédécesseur immédiat du notaire soussigné, le vingt-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf dont une expédition a été transcrite au bureau des hypothèques de Coutances, le treize août suivant, volume 1269 numéro 50 ; le prix de cette acquisition a été payé comptant et quittancé audit acte. Ces mêmes immeubles appartenaient aux vendeurs en l'acte du vingt-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf pour les avoir acquis aux termes d'un jugement d'adjudication rendu par le tribunal civil de Coutances, à l'audience des criées du vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-neufainsi qu'il en résulte d'une déclaration de command passée à leur profit par maître Daniel, avoué, le même jour. Une grosse de ce jugement a été transcrite au bureau des hypothèques de Coutances le quinze juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, volume 1263, numéro 72. Lesdits immeubles avaient été saisis sur monsieur Léon

Lacroix, filateur, et la dame Arsène, Armande Perrée, époux, demeurant ensemble à Gavray, suivant exploit en date du vingt-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, transcrit avec l'exploit de dénonciation au même bureau des hypothèques de Coutances, le cinq février suivant. Le prix de la vente dont il vient d'être parlé a été quittancé ainsi qu'il résulte d'un acte reçu par maître Guernier, notaire déjà nommé, le vingt-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf. Monsieur et madame Lacroix avaiient acquis ces mêmes immeubles des vendeurs en l'acte du vingt-neuf juillet mil huit cent quatre -vingt-neuf et de monsieur Victor Pichon et madame Désirée, Julie Duval, époux, demeurant à Champrépus, père et mère de mesdames Chenez et Vimont, déjà nommées, suivant acte reçu par maître Lanos, notaire à La Haye-Pesnel les douze et dix-sept mai mil huit cent soixante-seize, transcrit au bureau des hypothèques de Coutances le cinq juin suivant, volume 846, numéro 80. Telle est l'origine de propriété des immeubles présentement vendus.

Propriété, jouissance: monsieur et madame Beaudry, acquéreurs, sont faits à compter de ce jour, propriétaires incommutables des immeubles présentement vendus; ils en auront la jouissance réellement à partir de ce jour pour tous les immeubles, à l'exception de la remise et des deux jardins légumiers et pour ces derniers immeubles à compter du vingt-cinq décembre prochain.

Charges et conditions: la présente vente est consentie et acceptée sous les charges, clauses et conditions suivantes: 1° monsieur et madame Beaudry, acquéreurs, prennent et prendront les immeubles présentement vendus dans l'état où ils se trouvent et se trouveront lors de leur entrée en jouissance sans pouvoir exercer aucun recours contre les vendeurs pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce soit, notamment erreur dans la désignation, dégradations et mitoyennetés; 2° subrogés à tous les droits actifs attachés aux dits immeubles, les acquéreurs souffriront toutes les servitudes passives apparentes ou occultes, continues ou discontinues, pouvant les grever à leurs risques et périls et sans que cette clause puisse faire titre ou reconnaissance à personne ni donner aux tiers plus de droits qu'ils n'en auraient en vertu de titres réguliers et non prescrits ou de la loi. Monsieur et madame Langlois se réserve le droit de passer de pied sur la pierrée du bief mais les ~~vendeurs~~ acquéreurs ne seront pas tenus de lever les vannes et leur entretien et celui des ponts reste à la charge des dits acquéreurs ; il est bien entendu que ce passage sera exclusif pour la servitude du pré; 3° ils paieront à compter de ce jour ~~sus fixe d'entrée en jouissance~~ tous les impôts et contributions foncières grevant les dits immeubles et feront opérer la mutation à leur profit sur le rôle de la contribution foncière de la commune de Gavray; 4° ils devront faire face à partir de ce jour à toutes les obligations qui auraient pût être contractées avec toutes compagnies d'assurances contre l'incendie, au sujet des bâtiments faisant partie des im-

tirage au sort de la répartition des lots (Me Lecaplain du 26/12/1912) eut lieu après la décision du tribunal civil de Coutances du 23/7/1912 et la nomination de 3 experts dont le rapport fut déposé le 18/11/1912 et le jugement rendu par le même tribunal civil le 10/12/1912. Les héritières après le décès de Marie, Augustine Anfray (+ 8/1/1944) furent madame Tanguy née Robine et Georgette Robine.

André, Emile, Alfred Vastel, époux de Georgette Robine, est natif de Billy-Montigny, en date du 21/9/1909, une commune du Pas-de-Calais, connue par la catastrophe minière de Courrière (+ de 1000 morts) qui eut lieu le 10 mars 1906. Emile Vastel est buraliste au bourg (1961).

La famille est détentrice d'un patrimoine immobilier comprenant (compte 579) :

| | | |
|---|---|---|
| AC | 44 | Maison au bourg (1961) |
| AC | 277 | Maison au bourg (1961) |
| AC | 279 | Maison au bourg (1961) |
| AC | 281 | Cave (1961) |
| AC | 44 | Habitation et commerce (1972) |
| B | 277 | Maison à la Chevallerie |

L'immeuble est touché par une bombe incendiaire le 29 juillet 1944. Une demande de permis de construire est déposée le 3/12/1949 par André, Emile Vastel mandataire de son épouse née Georgette, Fernande Robine (native de Hambye le 7/2/1920, le couple s'était marié le 15/10/1945, maitre Potier, 13/10/1945) pour la reconstruction d'une maison à usage d'habitation et de commerce dont le coût est estimé par les architectes associés de Coutances chargés du dossier : Jean Alcher, Bernard Lulé et Maurice Ploquin, à 4. 500.000 francs. La demande est validée le 23/12/1949.

Les pièces formant ces immeubles sont : le magasin, l'habitation, deux petites chambres, un caveau, salle à manger-cuisine, trois autres chambres, un cabinet de toilette en appentis, deux petites chambres, laverie en appentis, pressoir, cave, deux greniers (un sur la cave, le second sur l'habitation), un hangar de 10 à 15 ans d'âge.

Les artisans qui participent à cette réédification sont : les frères Torchio (maçonnerie) ; Georges Leroux, Percy (plomberie-zinguerie) ; Albert Corbière, Hambye (charpente) ; Georges Leroux (plomberie, chauffage central) ; Lebrun ;

Les techniques de construction sont différentes : maçonnerie de pierre rejointoyée, charpente de sapin, ardoises au crochet.

L'affaire, au départ à la retraite de monsieur et madame Vastel est reprise par monsieur et madame Jacques Ledentu, dorguerie-quincaillerie « enseigne Verts loisirs » auxquels succèderont monsieur et madame Gilbert, Marcel, René Bunout sous l'enseigne « Hambye bricaillerie » au 11 Rue Louis d'Estouteville depuis 2007.

L'état des matériaux ou « notice des matériaux » était indispensable pour connaître les besoins réels et prévoir leur disponibilité dans une période de pénurie où les matériaux et matières premières étaient rares (voir le tableau sur cette page).

Les références archivistiques des dossiers consultés à la maison du patrimoine de la Manche :

98 W 377/ 2212 ; 98 W 377/4348 : dossier : 2212 (Lemière-Binet) ; dossier : 4348 (Vastel-Robine) ;

172 W 597 : dossier Vastel-Robine (14419 Z) ;

168 W 78 : dossier Lemière-Binet (6627 DS/B) ;

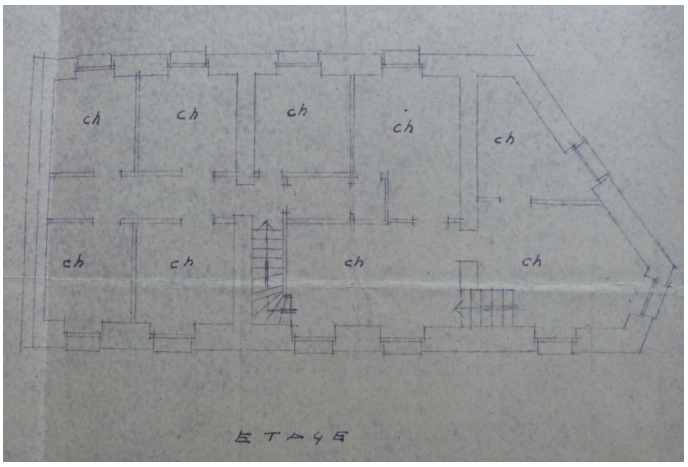

5 E 28901 : étude de maître Potier (7/9/1932 et 5/10/1932) donation-partage (Voisin-Legentil, les enfants héritiers : René, Alphonse Legentil ; Maurice, Louis, Léopold Legentil ; Suzanne, Denise, Marie Legentil épouse de Roger, Jean-Louis, Claude Garnier ; Georgette, Renée, Yvonne Legentil) et vente à Lemière-Robine.

Archives communales de Hambye : matrices cadastrales ; recensements de population ; état des mouvements de population;

Pose de la 1ère pierre de l'hôtel : Le Réveil, hebdomadaire d'informations et d'annonces du vendredi 4 février 1949.

Fonds des architectes Cochepain, père et fils : 248 J 73 (Le Cheval Blanc).

| Notices des matériaux | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Café-restaurant : | | | Quincaillerie : | |
| | | | | |
| Ciment : | 50 tonnes | | Ciment : | 30 tonnes |
| Acier : | 4 tonnes | | Acier : | 2 tonnes |
| Briques | 4000 unités | | | |
| Eléments creux : | 360 M² | | | |
| Plâtre : | 10 tonnes | | | |
| Briques et cloisons : | 5000 unités | | | |
| Bois de charpente, bois de menuiserie : | 10 M³ | | Bois de charpente (3 M³), bois de menuiserie (2 M³): | 5 M³ |
| Ardoises : | 10 000 unités | | Ardoises : | 10 000 unités |
| Zinc : | 200 kg | | | |
| Plomb : | 50 kg | | | |
| Essence : | 3000 litres | | | |

N° SIRET : 801 053 380 00011

Code APE : 9499 Z

Association de sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

patrimoinevaldesienne.fr

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

petit pré (succession de Françoise Lulier, sa mère, veuve Isidor Perrotte) village du moulin à tan, fabricants d'huile à Gavray, en leur vivant (5 E 4057).

Cahier des charges : 12/10/1843 n° 369

Adjudication/ 30/10/1843 n° 430

Jugement du juge de paix de Gavray, maître Lefranc le 17/6/1843 (4 U 16) : trois appartements, l'un à usage de cuisine, les deux autres de salles, une petite portion de terre labourable plantée de pommiers nommée « le jardin du moulin », une petite portion de terre en légumier, un pré nommé « l'hermitage », une portion de terre en coteau, dans ledit appartement à usage de cuisine: un mécanisme de moulin à huile faisant partie de la vente.

Immeubles appartenant à Isidor Perrotte, fabricant d'huile, propriétaire au lieu-dit du moulin à tan à Gavray (127 ED 1 G 5):

Les immeubles suivants : A 512, A 526-530 sont portés en 1826-1829 sur le compte 35 (Guillaume Baudry).

1889 (juillet) : acte entre Alexandre, Ferdinand Chenez, mécanicien, et madame Léonore, Marie Pichon, son épouse, demeurant à Villedieu; Victor, Jules Chenez, filateur, et madame Olympe, Marie Pichon, son épouse, qu'il autorise, demeurant ensemble à Champrépus et d'autre part: Léon Lacroix, ouvrier filateur et madame Arsène, Armande Perrée, son épouse, qu'il autorise, demeurant ensemble à Gavray, suivant acte reçu de maître Lanos, notaire à La Haye-Pesnel, les 12 et 17 mai 1876, divers immeubles situés à Gavray au lieu-dit « le moulin à tan » se consistant en maison d'habitation et bâtiment servant de filature de laine, cour, jardins légumiers et un pré… (5 E 30150).

| Matrice napoléonienne : compte 388 | | |
|---|---|---|
| A 526 | Jardin du moulin | Labour planté |
| A 527 | Moulin à tan | Maison |
| A 527 | Moulin à tan | Sol de la maison |
| A 528 | Moulin à tan | Moulin à tan et cour |
| A 528 | Moulin à tan | Sol du moulin à tan et cour |
| A 529 | Moulin à tan | Jardin |
| A 530 | Moulin à tan | Inculte |
| | | |